

Séance du Conseil Municipal
du Vendredi 18 Juillet 2025 à 20h00 – Convocation du 10 Juillet 2025

Sous la présidence de M. Joseph Maurice WISS, Maire

Etaient présents : M. Christophe MUNCK, Mme Muriel SARY, Mme Anne-Laure MUNSCH, M. Johanne DESCELIERS, M. Yves DUBS, Mme Chantal COLIN-KIEN, M. HOHLER Patrick

Absents : M. Laurent CHOBRIAT, excusé, procuration donnée à Mme Anne-Laure MUNSCH
Mme Martine HOHLER, excusée, procuration donnée à M. Joseph Maurice WISS

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Mme Anita WILDERMUTH, Adjoint Administratif, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du compte rendu du 16 mai 2025

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint, demande l'ajout d'une liste de points « en attentes de réponses » ou à traiter en « prochaine séance » des précédents Conseils Municipaux afin de mettre en place un suivi plus cadré des actions à réaliser et éviter les omissions.

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère Municipale appuie cette demande en donnant l'exemple de 2 points encore en suspens et où aucune mesure n'a été engagée par le Conseil Municipal.

Mme Anne-Laure MUNSCH, Conseillère Municipale, portant la procuration de M. Laurent CHOBRIAT, Conseiller Municipal, rappelle que celui-ci avait demandé des modifications pour le compte-rendu du 16 mai dernier et qu'apparemment les modifications n'ont pas été retranscrites et qu'il n'a pas réceptionné de réponses ou explications.

M. le Maire reprend le mail de sa demande et en fait la lecture :

Bonjour à toutes et tous,

Sur le point des travaux de l'église j'avais demandé si le conseil de fabrique pouvait envisager de faire de son côté un emprunt ; de mémoire il m'a été répondu qu'un emprunt ne pouvait se faire qu'avec la garantie de la commune.

Pour le reste, il me semble qu'il manque une intervention de Monsieur le maire.

M. le Maire indique que la mention sur le point des travaux de l'église sera rajoutée dans le compte-rendu et pour l'intervention manquante, il prendra l'attache de M. Laurent CHOBRIAT pour en connaître le contenu et rajoutera la mention dans le prochain compte rendu car compte tenu du mail reçu, il n'a pas su quel élément M. Laurent CHOBRIAT évoquait.

M. le Maire, clôturant l'échange, demande aux conseillers municipaux de passer au vote l'approbation du précédant compte-rendu.

Le Conseil Municipal approuve, avec 8 voix pour dont 1 procuration et 2 abstentions dont 1 procuration, le compte-rendu du 16 mai 2025.

1.2 Composition des Conseils Communautaires

Annexe 1.2 Envoyé aux conseillers municipaux – courrier CCS du préfet

Exposé

M. le Maire expose au conseil que le prochain renouvellement général des conseillers municipaux et des conseils communautaires en mars 2026 entraînera une recomposition du conseil communautaire. L'attention est portée sur les dispositions de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, relatives à la composition des conseils communautaires, qu'il convient de mettre en œuvre.

Il apparaît d'ores et déjà, au regard des dispositions de cet article ainsi que du décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole et des départements et collectivités d'outre-mer que la répartition des sièges entre communes au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Sundgau doit être réexaminée, compte tenu de l'évolution différenciée des populations entre les communes membres.

Considérant que la commune doit se prononcer, par délibération, sur une nouvelle répartition des sièges avant le **31 août de cette année**.

Considérant qu'il appartiendra à la Préfecture du Haut-Rhin, au regard des délibérations prises, de constater par arrêté, au plus tard le 31 octobre 2025, le nombre total de sièges que comptera le conseil communautaire ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Considérant les deux méthodes de répartition des sièges, à savoir :

1- L'accord local

2- Ou, à défaut d'accord local, le nombre et la répartition des sièges sont fixés de manière automatique selon les modalités de droit de commun prévues aux II à V de l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, avec 10 voix pour dont 2 procurations,

Le conseil municipal décide d'appliquer la méthode de répartition des sièges entre communes au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Sundgau le nombre et la répartition prévue dans l'accord local.

2) FINANCES

2.1 Point financier en milieu d'année Budget 2025

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a été destinataire de l'état synthétisé au 11 juillet 2025 de l'exécution budgétaire 2025 par section, par chapitre et par article.

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère Municipale, demande l'avancement pour le dossier du marché Thierry MULLER de la salle, encore ouvert à ce jour.

M. le Maire répond qu'une prise de conseil et vérification du montant de la facture a été faite auprès services de gestion comptable d'Altkirch.

La situation étant confuse, l'attache auprès de l'entreprise est également requise.

Mme Chantal COLIN KIEN demande également que l'instauration d'une redevance pour les foodtrucks/commerçants dans le cadre de l'occupation du domaine public soit rapidement mise en place.

M. le Maire répond qu'il conviendra de prendre une délibération et que ce point sera inscrit au prochain conseil municipal.

M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint sollicitait la mise en place d'une commission budgétaire pour étude des points ci-dessous :

- Ossuaire cimetière
- Réparation horloge église
- Rénovation église
- Budget avocat pour la salle

La date retenue pour la prochaine commission budgétaire est le :

Mardi 9 septembre 2025 à 19h30

2.2 Renouvellement de la ligne de trésorerie

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a été destinataire des modalités de la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne ainsi qu'un état de la consommation de la ligne de trésorerie actuelle, échue au 31 juillet 2025.

- Pour mémoire, le montant de la ligne était de 40 000 €, celui-ci était indexé sur le taux €STR, une marge bancaire de 1.00 % était appliquée. Les frais de dossier représentent 0.10 % sur le montant de 40.000 €, avec un minimum de 200.00 € et la commission de non utilisation s'élève à 0.30 % du montant restant.

Sur la proposition la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, le Conseil Municipal, après délibération, décide, avec 9 voix pour dont 2 procurations et 1 abstention, d'accepter la proposition de la ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour un montant de 40 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le besoin immédiat de trésorerie,
Vu la proposition de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Conseil Municipal prend la décision :

- de s'engager, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts selon une échéance trimestrielle,
- d'accepter que le montant soit indexé sur le taux €STR (il ne pourra en aucun cas être inférieur à zéro),
- de prendre acte que la marge bancaire, est de 1.00 %,
- de prendre acte que les frais de dossier représentent 0.10 % sur le montant de 40.000 €, avec un minimum de 200.00 €
- de prendre acte que la commission de non utilisation s'élève à 0.30 %
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

2.3 Achat d'une autolaveuse pour la salle communale

Récapitulatif des devis et offres réceptionnés (prix TTC)

TECHNISOL - 54210 SAINT NICOLAS-DE-PORT - OFFRE 1					
Autolaveuse 500 BIG	brosse nylon+chargeur	occasion	batterie x2	garantie 1an, pièces , main-d'œuvre et déplacement	2 640,00
contrat entretien : visite anuelle					210,00
					2 850,00
TECHNISOL - 54210 SAINT NICOLAS-DE-PORT - OFFRE 2					
Autolaveuse 430 BULL	brosse nylon+chargeur	occasion	batterie x2	garantie 1an, pièces , main-d'œuvre et déplacement	4 848,00
contrat entretien : visite anuelle					210,00
TOTAL					5 058,00

SKAPNET - WITTELSHEIM					
Autolaveuse Colombus	brosse+plateau	neuve	filaire 25m	aucune garantie	3 639,15

EUROSTEAM - 76770 LE HOULME - OFFRE 1					
Autolaveuse Brio 35B	chargeur	neuve	batterie	aucune garantie	4 997,12
EUROSTEAM - 76770 LE HOULME - OFFRE 2					
Autolaveuse ROLLY	chargeur + brosse	neuve	batterie	aucune garantie	4 424,52

RDV FRANCE - 95310 ST OUEN L'AUMONE - OFFRE 1					
Autolaveuse 500 Electra		neuve	filaire	garantie 1an, pièces , main-d'œuvre et déplacement	3 588,84
contrat maintenance : 2 visites annuelles					708,00
TOTAL					4 296,84
RDV FRANCE - 95310 ST OUEN L'AUMONE - OFFRE 2					
Autolaveuse Minispeed		neuve	filaire	garantie 1an, pièces , main-d'œuvre et déplacement	2 445,37
contrat maintenance : 2 visites annuelles					593,40
TOTAL					3 038,77

ORAPI - FEGERSEIM					
Autolaveuse Antea 50BT	plateau	neuve	batterie x2	non renseigné	6 279,20

Après les explications et motifs évoqués de M. le Maire,
Après échange entre les membres du Conseil Municipal,
Considérant la situation professionnelle de M. Patrick HOHLER, Conseiller Municipal

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver l'achat d'une autolaveuse pour la salle communale, sur la validation du choix de la machine au préalable par M. Patrick HOHLER.

Et sur la communication du choix définitif avant commande aux membres du Conseil Municipal.

2.4 Eglise Saint Martin

M. le Maire indique que le Conseil de Fabrique a fait réaliser un audit à l'entreprise BODET. A la lecture du compte-rendu de celui-ci, compte tenu de la dangerosité de la mise en volée de la cloche n°3, la commune de Hundsbach, afin de sécuriser l'accessibilité à toutes les personnes, a pris un arrêté municipal actant l'arrêt immédiat du fonctionnement des cloches pour une durée indéterminée.

En complément de la transmission des informations auprès des habitants de la commune de Hundsbach, une communication de la commune de Hausgauen a été réalisée auprès des villageois.

A ce jour, la commune de Hundsbach attend la réception et l'étude des devis pour la réparation des cloches dans un premier temps.

Les autres projets dont l'ossuaire sont suspendus considérant la priorité donnée pour les cloches du village.

Une rencontre entre les maires et les adjoints respectifs aux deux communes aura lieu, la date n'étant pas connue à ce jour.

2.5 Procédure Avocat – salle communale

M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint, en charge du dossier présente les grandes lignes de la proposition de référé établi par Maître BRUNNER aux membres du Conseil Municipal.

Il donne des informations et des explications sur le déroulement de l'action.

Il indique également qu'une proposition de provision d'honoraires a été établie pour un montant de 2 400.00 €.

Etant au début de la procédure, un point régulier sera fait auprès des membres du Conseil Municipal.

3 DIVERS

3.1 Retour sur l'ouverture du débit de boissons communal du 05.07.2025

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère Municipale, a demandé un bilan chiffré de l'ouverture du débit de boissons du 5 juillet dernier.

M. le Maire répond qu'à ce jour, toutes les factures des prestataires ne sont pas arrivées. Avec les éléments en notre possession, il n'est pas encore possible d'établir un état chiffré précis.

Le bilan sera transmis dès que les éléments seront réunis, soit par mail aux membres du Conseil Municipal soit lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

3.2 Commission animation : date à définir, prochaine ouverture du débit de boissons communal

M. le Maire informe les membres sur les modalités d'ouverture conservatoire du débit de boissons communal, renseignements pris auprès de la Sous-Préfecture d'Altkirch, qui stipule au niveau de la réglementation du Haut-Rhin d'une ouverture de 3 jours minimum, consécutifs ou non.

L'ouverture du débit de boissons du 5 juillet 2025 comptant pour 1 jour, la commune doit donc réalisée encore 2 jours sur l'année 2025.

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère municipale, en considérant les dates d'évènements des autres associations sur le dernier trimestre 2025 préconise une ouverture sur 2 jours consécutifs, moins contraignante à organiser.

Une commission Animation-Communication a été prévue à la date du **25 Août 2025 à 19h00**, qui traitera les points suivants :

- Débit de boissons, prochaine(s) date(s) – à voir avec Mme DESCELIERS Audrey, titulaire de la licence d'exploitation
- Bulletin communal
- Cadeau des Aînés 2025
- Divers

3.3 Recensement de la population 2026 : coordinateur communal à nommer

M. le Maire donne les dates pour le prochain recensement 2026 de la commune de Hausgauen :

L'enquête se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026

Il ajoute que l'INSEE demande la nomination du coordinateur communal dès ce jour afin de mettre en place le support logistique et informatique pour l'opération.

M. le Maire précise que cette opération aura lieu en pleine période électorale en raison des prochaines élections municipales, afin d'éviter toute ambiguïté avec les membres du Conseil Municipal, il propose Mme Anita WILDERMUTH, secrétaire de mairie.

Il conviendra également de réaliser un appel auprès de la population afin de trouver un agent recenseur au cours du dernier trimestre 2025.

3.4 Commission budgétaire : date à définir

À la demande de M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint, qui était d'organiser rapidement une Commission budget pour les travaux et points ci-dessous :

- Ossuaire cimetière
- Réparation horloge église
- Rénovation église
- Subventions en attente

Ainsi que la demande de complément de Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère municipale dans le précédent point « 2.1 - Point financier en milieu d'année Budget 2025 » :

- Instauration d'une redevance pour les commerçants dans le cadre de l'occupation du domaine public – place du village

La date fixée pour la prochaine commission budgétaire est le **Mardi 9 septembre 2025 à 19h30.**

M. le Maire indique également que cette commission comprendra à nouveau un point général financier 2025 pour répondre aux interrogations sur certaines lignes d'écritures des membres.

3.5 Commission urbanisme : date à définir, lotissement Les Hauts du Thalbach

Une rencontre avec M. GRIENENBERGER de l'entreprise LTA a eu lieu le mercredi 16 juillet dernier avec M. le Maire et Messieurs DUBS et MUNCK, 1^{er} et 2^{ème} adjoint.

M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint fait un résumé sur la situation. L'opération reste bloquée, à ce jour, il n'y a pas eu de reprise au niveau du marché de l'immobilier et donc en conséquence, pas de travaux prévus pour 2025.

M. le Maire ajoute qu'il a eu connaissance, « à vérifier auprès des services de l'urbanisme avant de prendre pour acter », d'une loi qui prolongerait de 2 ans la validité du permis d'aménager, mise en place suite à l'état de crise du domaine de l'immobilier. Il rappelle que le permis d'aménager est actuellement valide jusqu'en septembre 2026, avec la nouvelle loi, la validité s'étendrait en septembre 2028.

M. Christophe MUNCK parle de l'avancement du PLUi, qui selon les éléments en notre possession et le retard suite à la ré-étude de celui de la zone Altkirch, ne sera pas validé en 2026 comme initialement annoncé. A prendre en compte dans l'hypothèse où le dossier de permis d'aménager ne serait plus valide et à redéposer aux services d'urbanisme.

Il revient sur le dossier du lotissement Les Hauts du Thalbach où les promesses de ventes avec les propriétaires privées et la commune sont bientôt à échoir ou déjà échues.

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint, revient sur la prospection commerciale, il souhaiterait plus de motivation et/ou de volonté pour mettre en avant ce projet. Il ajoute qu'il n'y avait qu'une simple annonce sur le site « Leboncoin » et déplore qu'il n'y eût pas de signalétique apparente aux abords de la zone.

M. Johanne DESCELIERS, Conseiller municipal aurait souhaité que cette rencontre soit sous forme de commission d'urbanisme afin de pouvoir y participer.

3.6 Archiviste - Visite du 22 mai 2025

M. le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal, qu'une archiviste, Mme FORSTER, de la Communauté de Communes Sundgau, a fait une estimation pour la commune de Hausgauen concernant le traitement des archives.

Elle était intervenue le 22 mai dernier en premier lieu pour la partie d'archives conservée en mairie pour le Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires d'Altkirch.

Ce point sera vu en prochaine séance de la commission budgétaire, pour mémoire le 9 septembre 2025.

3.7 Tour d'Alsace 2025

M. Gilles SARY, habitant du village, propose d'organiser un moment festif lors du passage du Tour Alsace le 2 août prochain.

M. le Maire indique qu'il ne pourra être présent ce jour.

M. Gilles SARY souhaite fermer la place avec des barrières, mettre en place des banderoles de type fanions tricolores, une décoration avec des vélos colorés, décorer le carrefour.

Pour l'animation, des parties de pétanques, le partage d'un repas où chacun ramène quelque chose par exemple.

Pour les préparatifs, une après-midi, le 25 juillet 2025 est déjà validé, 13h30 à l'atelier : M. Gilles SARY, M. Patrick HOHLER et M. le Maire.

L'Embellissement participatif va également être sollicité, à voir si les bénévoles souhaitent y participer.

3.8 Autres interventions

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère Municipale

- rédaction bulletin communal : point inscrit à la prochaine réunion de la commission Animation-Communication du 25 Aout prochain.

- proposition d'organiser une soirée autour de la sécurité avec nos administrés par la gendarmerie M. le Maire confie à Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère municipale, de prendre l'attache auprès de la Gendarmerie pour avoir 2-3 dates d'interventions possible en septembre / octobre à partir de 19h00.

Les thèmes sont multiples : cambriolages – cybersécurité par exemple.

Mme Chantal COLIN KIEN parle également de la possibilité de mettre en place avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, une après-midi « formation » sur le compte Ameli.
M. le Maire demande le report de cette proposition à une autre séance.

Mme Chantal COLIN KIEN relève un problème des dates par rapport à la fête patronale et la cérémonie du 16 Novembre à venir.

M. le Maire va contacter M. le Curé pour avoir des précisions.

En dernier lieu, elle indique qu'elle a été interpellée par un administré par rapport à la présence d'une caméra de vidéo-surveillance chez un particulier rue de la Vallée et demande s'il est possible d'avoir la réglementation en ce qui concerne l'installation d'une caméra.

M. le Maire répond qu'une vérification du cadre réglementaire va être faite et qu'une réponse sera apportée au prochain Conseil Municipal.

M. Johanne DESCELIERS, Conseiller Municipal

-pour la mare pédagogique, est-il possible d'organiser une matinée de travail pour nettoyer comme je trouve cela vraiment dommage, elle n'est plus du tout accessible et les bancs et tables remplies d'orties.

M. le Maire indique qu'elle est à l'Association Foncière de Hausgauen, il va donc voir avec certains membres pour nettoyer la zone et la rendre à nouveau accessible.

-il y a eu des nouveaux miradors qui ont été installés il y a déjà un moment, ont-ils été référencés sur un plan de la commune ?

M. le Maire répond que la demande du plan de miradors mis à jour n'a pas été fait, Mme FAHRNI en charge du secretariat de l'Association de Chasse Les Amis de la Faune Sauvage va être sollicitée en ce sens.

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint relève que la communication de ce document est une obligation qu'a l'association de chasse envers la commune.

- y'a-t-il une vente de bois prévue ou des coupes de prévues ?

M. le Maire n'a pas encore de renseignement pour la vente de bois, la transmission du programme des coupes par M. FELLET, garde-forestier a lieu en général au courant du mois de septembre.

Mme Muriel SARY, Conseillère Municipale ajoute qu'il convient également de tailler le buisson « rue du Vignoble » pour améliorer la visibilité des usagers de la route. Elle relève également qu'un arbre est totalement desséché au niveau du verger communal.

- où en n'est le dossier avec madame Ochsenbein Maria suite aux devis qui ont été faits pour les coupes des arbres ?

M. le Maire est en attente de la réponse d'ENEDIS qui peut prendre en charge et réaliser l'abattage des arbres concernés.

M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint

Agent communal.

M. RINGELE Lucas a été embauché au 1^{er} février 2025 pour une durée de six mois. Compte tenu de son travail, une prolongation pour une période de six mois a été décidée, soit jusqu'au 31 janvier 2026.

L'étude des possibilités d'emploi après cette seconde période sera réalisée au courant du 4 trimestre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée **à 23 h 45**

PROCHAINES REUNIONS :

<i>Prochain Conseil Municipal :</i>	<i>19 septembre 2025</i>	<i>à</i>	<i>20h00</i>
<i>Commission Animation-Communication :</i>	<i>25 août 2025</i>	<i>à</i>	<i>19h00</i>
<i>Commission Budgétaire :</i>	<i>9 septembre 2025</i>	<i>à</i>	<i>19h30</i>

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Hausgauen
Séance ordinaire du 18 Juillet 2025

NOM ET PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
WISS Joseph Maurice	Maire		
DUBS Yves	1 ^{er} Adjoint		
MUNCK Christophe	2 ^{ème} Adjoint		
DESCELIERS Johanne	Conseiller Municipal		
MUNSCH Anne-Laure	Conseillère Municipale		
HOHLER Patrick	Conseiller Municipal		
COLIN-KIEN Chantal	Conseillère Municipale		
SARY Muriel	Conseillère Municipale		
CHOBRIAT Laurent	Conseiller Municipal		<u>Absent excusé,</u> <u>procuration à Anne-</u> <u>Laure MUNSCH</u>
HOHLER Martine	Conseillère Municipale		<u>Absente excusée,</u> <u>procuration à Joseph</u> <u>Maurice WISS</u>